



FORMULAIRE D'ADHESION AU PASS VIE ETUDIANTE

La vie étudiante de Toulouse INP est très développée avec plus de 140 associations et clubs. Le dynamisme et l'esprit créatif des élèves se conjuguent dans de nombreux projets culturels, sportifs, scientifiques, environnementaux, solidaires et citoyens soutenus par l'établissement. Afin de profiter de toutes les activités proposées dans le cadre de la vie étudiante et sportive (hors cours obligatoires) de Toulouse INP, il est indispensable d'adhérer au **Pass Vie Etudiante**. Cette cotisation est reversée à l'Association des Élèves (AE INP Toulouse) et à l'Association Sportive (AS Toulouse INP) de Toulouse INP selon une répartition votée en Conseil d'Administration de Toulouse INP.

J'adhère et j'ai la possibilité de :

- occuper les salles et utiliser les équipements et le matériel mis à la disposition des associations et des clubs étudiants et de l'AS Toulouse INP par l'Établissement, sur demande et selon les disponibilités des locaux ;
- bénéficier d'une assurance dans le cadre des activités organisées par les associations étudiantes et l'AS INP Toulouse ;
- bénéficier d'un large choix de clubs et associations, d'une vie sportive universitaire riche en diversité et en possibilités de compétitions, de formations en qualité d'organisateur d'évènement ou de responsable d'association, d'aides pour faire vivre vos projets associatifs étudiants ;
- bénéficier des compétences professionnelles et des appuis techniques des personnels INP (enseignants chercheurs ou personnels techniques) dans l'organisation, la mise en œuvre et la réalisation des manifestations étudiantes.

Je ne souhaite pas adhérer

En cas de non-respect de ces clauses, la responsabilité de Toulouse INP ne peut être engagée.

Étudiant :

- Nom :
- Prénom :
- Ecole/Laboratoire :
- N° Etudiant :
- Type d'adhésion :
 - Pass cycle (valable pour la durée du cycle d'études) :80€
 - Pass annuel (valable 1 an) :40€

Date :

Signature de l'étudiant

*L'adhésion au Pass Vie étudiante est **non remboursable** sauf dans le cas d'une désinscription complète de l'étudiant avant le 31/10 de l'année universitaire.*

